

## Actualités

# L'apprentissage dans le Gers La Chambre d'agriculture pleinement mobilisée

Pour encourager et inciter les entreprises à continuer à recruter des salariés en contrat d'apprentissage malgré le contexte économique difficile, le gouvernement prend des mesures de relance de l'apprentissage.

Une aide exceptionnelle au recrutement des apprentis

Cette aide financière s'élève à : 5 000 euros pour un apprenti de moins de 18 ans et de 8 000 euros pour un apprenti majeur par contrat préparant un diplôme jusqu'à la licence professionnelle.

Une aide pour toutes les entreprises

Pour les contrats signés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 et jusqu'au 28 février 2021, cette aide sera versée : aux entreprises de moins de 250 salariés sans condition ; et aux entreprises de plus de 250 salariés à la condition qu'elles

s'engagent à atteindre un seuil cible, de contrats d'apprentissage ou de contrats de professionnalisation dans leur effectif en 2021, selon des modalités définies par décret.

L'apprentissage est particulièrement important pour le secteur agricole gersois, a déclaré Bernard Malabirade. Le président de la Chambre d'agriculture rappelle que sur 262 contrats d'apprentissage en 2019 dans le Gers, il y en avait 177 en exploitation agricole.

